

Mag Santé Jeunes

le magazine des jeunes français à l'étranger

numéro 9 mai 10

TATOUAGE, PIERCING,

Je t'ai dans la peau ... Pour longtemps !



AVANT

- Dans quels cas vous ne pouvez pas vous faire tatouer ou percer ?
- Quid des risques liés au tatouage ou au piercing ?
- A quel âge pouvez-vous franchir le pas ?
- Vous avez décidé d'y aller ?
- Et le tatouage temporaire ?

PENDANT

- Ouvrez l'œil, et le bon !
- Comment ça marche ?
- Pouvez-vous vous faire tatouer ou percer sur tout le corps ?
- Est-ce que ça fait mal ?

APRÈS

- Comment obtenir une bonne cicatrisation ?
- A éviter
- Peut-on enlever trace d'un tatouage ou d'un piercing ?

POUR EN SAVOIR PLUS :

Le Site du ministère de la Santé et des Sports
[www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/
tatouage-par-effraction-cutanee-et-
percage.html](http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/tatouage-par-effraction-cutanee-et-percage.html)

Le site de l'Institut national de prévention
et d'éducation pour la santé

[http://www.inpes.sante.fr/
CFESBases/catalogue/pdf/457.pdf](http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/457.pdf)



Désormais,
les tatouages et
les piercings ne sont
plus l'apanage des marins,
des durs à cuire et autres
rebelles. Des jeunes et moins jeunes
en font l'usage, de manière discrète
ou plus fantaisiste... Vous pensez à
transformer votre dos en véritable
livre ? Sachez quand même que
ces transformations ne sont pas
anodines ! Votre décision vous engage
à très long terme, bien souvent pour
toute la vie. Alors soyez sûrs de vous.
Si vous êtes vraiment décidés faites très
attention au respect des règles d'hygiène.
Comme les instruments pénètrent la peau, le
risque d'infection est bien réel.

**Avant de prendre votre décision, voici quelques
informations importantes pour agir sans avoir
de regrets par la suite... ou de complications !**



AVANT

RÈGLE N°1 :

Réfléchissez bien et attendez d'être sûrs de votre décision !

Vous avez décidé d'y aller ?

ÉVITEZ ALORS ...

- Les commerçants qui exercent leur métier **sur la plage ou les marchés** : impossible, dans ces cas là, de respecter de bonnes conditions sanitaires.
- Les perceurs qui travaillent avec le **pistolet à oreille**, celui qui est utilisé dans la bijouterie : il n'est pas adapté à la pratique du piercing (risques de traumatisme des tissus, de transmissions de germes). Préférez les aiguilles hypodermiques, celles qu'on utilise aussi pour faire des prises de sang.
- La **consommation d'alcool**, qui pourrait entraîner ou accentuer plus tard des saignements, et d'autres substances qui pourraient altérer votre capacité de jugement et de décision (rappelez-vous que vous pouvez changer d'avis jusqu'au dernier moment).
- Le **soleil** car le tatouage sera alors plus délicat à réaliser. Sans parler de la brûlure que vous pourriez ressentir lors de l'acte, après avoir attrapé un coup de soleil...
- Le **sport** car les muscles seraient gorgés de sang, d'où un écoulement plus important et une sensibilité plus forte, lors de la séance.

Dans quels cas vous ne pouvez pas vous faire tatouer ou percer ?

- Si vous êtes porteur du virus du Sida, de l'hépatite B ou C. Vous risquez dans ce cas de transmettre la maladie au professionnel qui se blesserait pendant la séance ou à d'autres clients si le matériel n'est pas désinfecté correctement.
- Si vous suivez certains traitements (notamment anticoagulants)
- Si vous avez des problèmes de peau pré-existants comme, par exemple, de l'eczéma.
- Si vous savez que votre peau est particulièrement sensible... elle pourrait réagir.



Quid des risques liés au tatouage ou au piercing ?

- **Risque infectieux...**
Avec le tatouage comme avec le piercing, la barrière cutanée de votre peau est rompue, créant une petite plaie et/ou des saignements. C'est cela qui vous expose à des risques d'infections virales ou bactériennes. Il est donc indispensable que le professionnel travaille dans des conditions d'hygiène irréprochables.
- **Risque allergique...**
Certaines encres de tatouage et certains métaux, dans le cas d'un piercing, peuvent être mal tolérés par le corps et générer des allergies, provoquant démangeaisons et/ou gonflements... à faire soigner et prendre conseil auprès d'un médecin si nécessaire.

A quel âge pouvez-vous franchir le pas ?

Idéalement à la fin de votre croissance !

En pratique, c'est ce que vous conseilleront les professionnels sérieux. En effet, si vous devez prendre des muscles et des centimètres, votre tatouage se déformera. Même problème si vous avez tendance à faire le yoyo avec vos kilos : la peau distendue, puis retendue, risque d'altérer le motif. Néanmoins, si vous avez moins de 16 ans et que vous êtes accompagnés de l'un de vos parents, c'est possible. Si vous avez entre 16 et 18 ans, vous pouvez y aller seuls, mais avec une autorisation parentale.

Et le tatouage temporaire ?

Il dure environ trois semaines et son application n'est pas douloureuse. Mais il est fortement déconseillé !

On le présente comme du henné noir. En fait, il s'agit de henné auquel les tatoueurs ajoutent du paraphénylène diamine (PPD), un agent chimique qui peut provoquer de l'eczéma allergique sur la partie concernée, voire tout le corps, et des cicatrices lorsque le motif commence à s'estomper. Ensuite, l'allergie peut devenir permanente.



PENDANT

Ouvrez l'œil, et le bon !

Pour éviter tout risque d'infection, soyez très attentifs aux conditions d'hygiène :

- L'endroit où vous vous installerez sera très propre, le **fauteuil recouvert d'une protection** changée après chaque client, comme chez le dentiste ou le médecin.
- Après s'être **désinfecté les mains**, votre tatoueur ou perceur passera des **gants stériles**. Il désinfectera ensuite votre zone à tatouer ou à percer et renouvellera cette opération pendant la séance.
- Les aiguilles du tatouage et du piercing seront **stériles**, tout comme le bijou du piercing, et, celui-ci, à usage unique. Ils doivent être sortis devant vous de leur emballage.
- Le matériel qui n'entre pas en contact avec votre peau sera **désinfecté et stérilisé** dans une salle indépendante.

Comment ça marche ?

Le tatoueur pique à une profondeur de 1 à 2 millimètres, avec un appareil électrique qui agit sur le même principe qu'une machine à coudre : en vibrant plusieurs centaines de fois pas minute, le faisceau de fines aiguilles crée une perforation dans la peau et dépose les pigments dans le derme.

Votre peau sera éventuellement enduite de vaseline, d'huile ou d'un autre corps gras pour lubrifier le derme et éviter ainsi les à coups de l'aiguille, et aussi mieux discerner les effets de couleur.

Ensuite, votre peau sera tendue, comme un tissu, pour que les aiguilles ne l'accrochent et ne la déchirent pas.

Le perceur perce la peau à l'aide d'une aiguille hypodermique stérile et à usage unique et, dans la foulée, il place le bijou. Des saignements ou un hématome peuvent se produire, au cas où l'aiguille heurterait des vaisseaux sanguins à la surface de la peau.

Pouvez-vous vous faire tatouer ou percer sur tout le corps ?

Pour des raisons esthétiques évidentes, le tatouage est rare sur le visage. En revanche, c'est l'endroit où l'on se fait percer le plus souvent.

Certaines parties du corps ne sont pas « tatouables » du fait de l'épaisseur et de la texture de la peau, comme la paume des mains et la plante des pieds.

Les piercings dans la bouche peuvent être cause de complications : **risque d'infections** majoré car le milieu est très riche en bactéries, et de traumatismes lors d'un coup de dents. Si vous vous faites poser un piercing sous la lèvre inférieure, attention à la partie en métal, à l'intérieur, qui peut rayer, fissurer les dents... Optez pour une barre en plastique.

Est-ce que ça fait mal ?

POUR LE TATOUAGE : cela varie de votre degré de tolérance à la douleur, de votre motivation et de votre état de stress. Plus vous serez nerveux, plus la douleur vous semblera forte...

Tout dépend aussi de la partie du corps concernée : cela risque de vous faire vraiment mal là où la peau est fine, comme l'intérieur du bras, où les os sont saillants, à cause des vibrations, où les terminaisons nerveuses sont nombreuses, comme le bas de la colonne vertébrale.

POUR LE PIERCING : cela n'a rien à voir avec le tatouage. Le geste est rapide, la douleur est comparable à une bonne pression.

APRÈS

Comment obtenir une bonne cicatrisation ?

POUR LE TATOUAGE

- Nettoyez bien votre peau pendant une quinzaine de jours deux à trois fois par jour avec un savon neutre.
- Laissez sécher avec des compresses ou un essuie tout ou à l'air libre pendant une demi-heure minimum.
- Appliquez ensuite une pommade cicatrisante en massant légèrement.
- Portez des vêtements amples en coton, qui laissent respirer votre peau.
- N'arrachez pas les croûtes qui se forment, même si cela vous démange !
- Ne vous exposez pas au soleil dans les deux mois suivants.

POUR LE PIERCING

Nettoyez la peau avec un savon neutre ou une lotion antiseptique plusieurs fois par jour. Diminuez la fréquence jusqu'à complète cicatrisation. Pour le piercing de la langue, faites des bains de bouche, des applications de glace et consommez une nourriture non épicée.

Dans tous les cas, évitez tabac, alcool et aspirine (elle fluidifie le sang).

LE TATOUAGE PEUT ÊTRE ENFLÉ, LA ZONE PERCÉE ROUGE ET GONFLÉE.

Cette réaction inflammatoire ne doit normalement durer que quelques jours. Si les symptômes persistent et que s'y associent fièvre, douleur et écoulement purulent, consultez un médecin. Vous faites certainement une infection.

A EVITER

POUR LES TATOUÉS

Le bronzage, la plage, les bains, le hammam, le sauna, sources de chaleur et d'humidité que n'aime pas le processus de cicatrisation.

Le contact avec la poussière, des mains ou des vêtements sales qui pourraient infecter la cicatrice. Tout frottement au niveau des vêtements.

POUR LES PERCÉS

La piscine pendant la période inflammatoire. Le port d'une ceinture ou des vêtements irritants ou trop serrés à la taille si le piercing est situé au nombril.

Le retrait du bijou, même pour le nettoyer. Vous laissez la porte ouverte aux microbes et bactéries...

Peut-on enlever trace d'un tatouage ou d'un piercing ?

On peut retirer le tatouage au laser. Plusieurs séances sont nécessaires pour défragmenter l'encre en micro particules qui vont être évacuées par l'organisme ou rejetées par la déterision. Mais sachez que **des marques blanches resteront.**

L'acte sera effectué par un dermatologue. C'est moins douloureux que le tatouage, mais beaucoup plus cher... Soyez sûr de vous au départ !

Quant au piercing, il suffit de retirer le bijou. S'il est petit, le trou va se resserrer rapidement et il deviendra à peine visible. **S'il est gros, il ne se rebouchera pas et laissera une trace à jamais.**



Mag Santé Jeunes

Le « Mag Santé Jeunes » est une publication de la **Caisse des Français de l'Étranger (CFE)**.

La CFE est la Caisse de Sécurité sociale dédiée aux expatriés qui permet d'assurer une continuité avec le régime général français. L'édition du « Mag Santé Jeunes » entre dans la mission de prévention sanitaire et sociale de la Caisse.

Pour tout renseignement :
CFE - BP 100 - 160, rue des Meuniers - 77950 RUBELLES - FRANCE
Tél : 33 1 64 71 70 00 - Fax : 33 1 60 68 95 74
E-mail : com@cfe.fr - Site : www.cfe.fr

cfe
Caisse des Français de l'Étranger
la sécurité sociale des expatriés